



**COMPTE- RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 03 JUILLET 2023
SEANCE ORDINAIRE N° 5**

Assistaient à cette séance :

M. DANGREMONT, M. HOLIET, Mme SIMON, Mme BOULAIS, M. GUITTET, Mme DE-LAHAYE, Mme DAGONNEAU, Mme BUREL, Mme GASNOT, M. MENARD, Mme MACÉ
Mme PARCHANTOU, K. VENGEON

Etaient excusés :

M. FRANCO, M. D'AILLIERES, Mme NOGUER, Mme RAUD, Mme MEZIERES, M. LE
HIR, M. GARDES, Mme ORY, M. POIRIER, M. JAVELLE-LAUNAY, T. FICHEPAIN,

Suppléants présents: Mme VAN LANDEGHEM, Mme ROUGÉ, M. BOUGEANT

Début de la séance à 17h50

nombre de votants : 14

Secrétariat de séance : Nadège ROUGE, représentante des personnels TOSS et ATTEE

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CA

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité, sans ajout de commentaire, le compte-rendu du Conseil d'Administration du mardi 11 avril 2023.

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 14

Pour :

14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération Demact' N° 84

Affaires Financières

II - DBM

Mme SIMON, Gestionnaire, présente dans un premier temps les DBM pour information n°3 et n°4 qui prennent en compte budgétairement des recettes supplémentaires perçues affectées à des lignes budgétaires précises.

Ensuite, Mme SIMON soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la Décision Budgétaire Modificative pour vote n°5. Celle-ci comprend :

- Deux prélèvements sur fonds de réserve :
 - o 100.00 € pour l'achat de bouquets de fleurs offerts aux 4 secrétaires de la Mairie de La Suze-sur-Sarthe pour leur implication dans la création de passeports et de cartes d'identité pour les voyages en Angleterre et en Allemagne
 - o 979.99 € correspondant à l'achat de 2 lombricomposteurs pour le tri des déchets de la restauration scolaire et répondant à la démarche éco-responsable mise en place au sein de l'établissement.

M. HOLIET, Principal-Adjoint, précise que la Communauté de Communes par le biais de Mme WERTH accompagne le collège dans cette mise en place. C'est un véritable point d'appui. Les éco-délégués sont également très investis dans la démarche du tri au collège. Ils forment leurs camarades.

M. DANGREMONT, précise que l'objectif du collège d'ici 3 ans est d'obtenir le label E3D 2^{ème} niveau ou E3D Territoire.

Arrivée de Mme GASNOT et de Mme VAN LANDGHEM : 16 votants

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de voter pour la DBM n°5

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°88

De plus, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de voter un taux de répartition des dépenses de viabilisation entre le service Administration et Logistique et le service de Restauration et d'Hébergement SRH.

Pour le calcul des dépenses d'électricité et de gaz, en l'absence de compteur fiable, le calcul est effectué sur la base du prorata des m² de superficie : superficie de la restauration = 20 % de la superficie totale des bâtiments = 20 % de la facture d'électricité et de gaz

Pour le calcul des dépenses d'eau, le taux proposé est de 50 % et correspond aux calculs estimatifs de consommation réalisés par des élèves en technologie il y a 3 ans.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de voter pour le taux de 20 % des dépenses de gaz et d'électricité affectées au SRH et pour le taux de 50.00 % des dépenses d'eau affectées au SRH

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°86

III – BILAN DES VOYAGES

De nombreux projets pédagogiques et séjours prévus au début de l'année scolaire 2022-2023 ont pu se réaliser. Les séjours pédagogiques ont repris de façon intensive avec 7 séjours au programme (Angleterre, Allemagne, Paris 1, Paris 2, Clécy ULIS, St Léonard-des-Bois 6^{ème}, Angers). Les projets pédagogiques au sein de l'établissement et sur le Département ont également été privilégiés.

M. DANGREMONT souligne qu'une réflexion sur la politique des sorties et voyages scolaires doit être engagée dans l'établissement afin d'harmoniser les projets et impacter tous les élèves.

Les participations des familles sur les séjours ont été diminuées et de nombreuses sorties ont pu obtenir une gratuité pour les familles grâce aux dons du FSE et de la FCPE.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de voter pour le bilan financier des sorties et voyages de l'année scolaire 2022-2023

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°88

Affaires pédagogiques

IV – Conventions

- Convention de partenariat avec la Coulée Douce

Monsieur le Principal soumet au vote du Conseil d'Administration la convention de partenariat entre l'Association La Coulée Douce et le Collège Trouvé-Chauvel. Cette convention permet la mise en place d'animations sur le temps du midi en direction de tous les collégiens sur la base du volontariat.

Les animations sont menées autour de valeurs et d'objectifs partagés tels que l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, l'accès à la citoyenneté et le vivre ensemble.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation pour le Chef d'établissement de signer la convention de partenariat avec la Coulée Douce.

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°94

- Convention de partenariat avec la Communauté de Communes

Monsieur le Principal soumet au vote du Conseil d'Administration la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Val de Sarthe et le Collège Trouvé Chauvel. Cette convention fixe les actions communes et les modalités d'intervention du service jeunesse de la Communauté de Communes du Val de Sarthe au sein de l'établissement :

- Animations proposées sur les temps de pauses méridiennes dans les lieux mis à disposition par le Collège selon une fréquence définie en lien avec les différents partenaires

Cette convention est pluriannuelle et renouvelable par tacite reconduction en l'absence d'avis contraire de l'une des parties. Elle sera donc renouvelée à la rentrée 2023.

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°91

M. DANGREMONT souligne le lien étroit et l'apport bénéfique de ces deux partenaires dans l'intérêt des élèves.

- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) et son annexe

Monsieur le Principal soumet au vote du Conseil d'Administration la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département de la Sarthe et le Collège Trouvé-Chauvel. Cette convention permet de fixer les objectifs, les moyens et les objectifs respectifs de chacun notamment en matière de compétences, de finances, de moyens humains, de gestion des installations sportives, de la gestion de la restauration scolaire, des travaux d'entretien ou du plan numérique.

Cette convention est signée pour une durée de quatre ans et sera effective à partir du 01 septembre 2023.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation pour le Chef d'établissement de signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Département de la Sarthe.

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°96

- **Renouvellement du Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées**

Monsieur le Principal soumet au vote du Conseil d'Administration le renouvellement du contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées. Ce contrat est signé entre le Centre Français du droit de la Copie (CFC) et le collègue A.J. Trouvé Chauvel pour une durée de trois ans et sera effectif jusqu'au 31 décembre 2025.

L'établissement peut alors effectuer des copies papier d'œuvres protégées dans le respect des droits d'auteur et les enseignants sont ainsi autorisés à réaliser et à diffuser des photocopies et des impressions d'extraits de livres, de presse et des partitions de musique dans le cadre de leurs cours.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation pour le Chef d'établissement de signer le contrat-type d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées avec le CFC.

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°97

- **Partenariat avec le SDIS - Classe cadets de la sécurité civile**

M. Dangremont informe le Conseil d'Administration que pour la sixième année consécutive une classe cadets de la sécurité civile est reconduite au collège. La convention de partenariat signée pendant l'année scolaire 2018-2019 arrivant à son terme, il est nécessaire de la renouveler pour l'année scolaire 2023-2024. Il s'agit d'une convention tripartite, signée entre le SDIS de la Sarthe, la DSDEN de la Sarthe représentée par Monsieur le Principal et le Département de la Sarthe et dont la durée est de 3 ans, reconductible tacitement pendant deux années.

M. Dangremont informe cependant que, depuis l'année dernière, le coût des uniformes de sécurité précédemment fournis par le SDIS est désormais à la charge de l'établissement. Certaines communes ont apporté une aide financière à l'achat de ces tenues et M. Dangremont les en remercie.

Il indique également qu'il est envisagé d'inclure les futurs cadets session 2023-2024 dans les prochains exercices d'incendie afin de leur attribuer un rôle spécifique.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation pour le Chef d'établissement de signer la convention de partenariat avec le SDIS.

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°98

- Convention d'occupation précaire

L'établissement dispose de trois logements de fonction attribués par nécessité absolue de service au Principal, au Principal-Adjoint et à la Gestionnaire. Suite à des demandes de dérogations à l'obligation de loger, les logements n°1, n°2 et n°3 peuvent être disponibles à la rentrée 2023-2024 et peuvent donc être proposés à la location à un personnel de l'éducation nationale ou à un personnel relevant des collectivités locales. Une convention d'occupation précaire tripartite sera alors signée entre le Conseil Départemental, l'établissement et le locataire.

Actuellement, le logement n°1 est occupé par M. Jean-Pierre GERARD Agent de maintenance au Collège Pierre Belon de Cérans-Foulletourte, le logement n°2 par Mme Sabrina MAILLARD BOUTEILLER, Cheffe de cuisine au Collège du Vieux Chêne à La Flèche et le logement n°3 par Mme Fanny MORIAU, AESH au Collège. Tous les trois demandent à prolonger la convention d'occupation précaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Le loyer est de 308.00 € pour le logement n°1, de 325.00 € pour le logement n°2 et de 343.00 € pour le logement n°3. Les charges (eau, gaz, électricité) sont calculées par relevé de compteur ou au prorata des m2 du logement.

Les recettes liées aux loyers et aux charges des deux logements seront budgétisées au service ALO – ENERGIE – ELECT

Il appartient aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur Le Principal à signer les trois conventions d'occupation précaire des logements n°1, n°2 et n°3 avec pour locataires M. Gérard, Mme Maillard-Bouteiller et Mme Moriau.

Vote pour l'autorisation donnée à M. Le Principal de signer la convention d'occupation précaire du logement n°1 n°2 et n°3 avec comme locataire M. Jean-Pierre Gérard, Mme Sabrina Maillard et Mme Fanny Moriau

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°93

- Convention de partenariat avec la mairie de la Suze-sur-Sarthe et l'association la Suze-Roëzé FC

Monsieur le Principal soumet au vote du Conseil d'Administration la convention relative à l'utilisation et l'animation d'équipements sportifs entre la Mairie de la Suze-sur-Sarthe, l'association La Suze-Roëzé FC et le Collège Trouvé Chauvel. Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de 2 terrains de football synthétiques dans le cadre du dispositif éducatif foot mis en place au collège à partir de la rentrée scolaire 2023.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation pour le Chef d'établissement de signer la convention relative à l'utilisation et l'animation d'équipements sportifs.

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°95

V – Modifications du règlement intérieur

M. DANGREMONT, Principal, présente les modifications apportées au règlement intérieur du Collège sur les horaires d'ouverture, les règles de restauration, le fonctionnement de l'infirmerie, l'expérimentation en semestrialisation

Mme Van Landeghem et Mme Gasnot soulignent l'horaire matinal de passage des cars scolaires au détriment des élèves.

Aux interrogations des parents présents sur la mise en place de la semestrialisation, Mme GASNOT, enseignante précise qu'à la moitié du 1^{er} semestre des échanges auront lieu au sein de chaque équipe pédagogique pour :

- Affiner collectivement les aménagements,
 - Mettre en place des contrats avec les élèves,
 - Fixer des objectifs aux élèves,
- ⇒ Faire en sorte que l'élève soit encore plus acteur de sa scolarité.

M. DANGREMONT ajoute qu'il s'agira d'un aboutissement pour l'évaluation par compétences.

Il appartient aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser la modification du règlement intérieur.

Vote pour l'autorisation donnée à M. Le Principal de modifier le règlement intérieur du Collège

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°90

VI – Autorisation des recrutements des AED

Chaque année scolaire, les membres du Conseil d'Administration doivent autoriser le Principal à procéder au recrutement des Assistants d'Education et des personnels AESH. Une fois le recrutement effectué, l'établissement signe une convention avec le Lycée Douanier Rousseau pour la gestion des contrats AED et AESH (contrats, payes, documents administratifs de fin de contrat, déclarations ...). Pour l'année 2023-2024, le rectorat a doté l'établissement de 4,75 postes temps plein qui seront répartis sur l'équipe. Cette dotation est identique à celle de l'année scolaire précédente.

Il est demandé aux membres du CA un vote autorisant M. Le Principal à effectuer le recrutement des Assistants d'Education et des personnels AESH pour l'année scolaire 2023-2024.

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°91

Il est demandé ensuite aux membres du CA l'autorisation pour le Principal de signer la convention avec le Lycée Douanier Rousseau :

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°

Mme BOULAIS, CPE, indique que les recrutements deviennent plus compliqués dernièrement par manque de candidats.

VII – BILANS PEDAGOGIQUES

M. DANGREMONT, Principal, effectue les bilans pédagogiques de l'année scolaire 2022-2023 (cf annexe 1).

19h50 Départ de Mme DELAHAYE : 15 votants



VIII – Structure et répartition DGH

La structure 2023-2024 comprend 21 divisions réparties comme suit :

PREVISIONS Rentrée 2023 AJTC (y compris classes à horaire aménagé)		
Niveaux	Effectifs Classes ordinaires	Divisions
6ème	114	5
5ème	110	4
4ème	152	6
3ème	127	5
ULIS	12	1
TOTAL	515	21

La répartition proposée induit des temps partagés reçus et donnés :

- Complément de service reçu de 10h30 en mathématiques
- Complément de service reçu de 5h en Espagnol
- Complément de service reçu de 6h en Arts plastiques
- Complément de service reçu de 4h en Education musicale
- Complément de service donné de 7h en Anglais
- Complément de service donné de 6h en Histoire-Géographie – EMC
- Complément de service donné de 6h en Technologie

La répartition permet le maintien de l'option Latin, d'assurer les heures de consolidation / approfondissement en Français et/ou Mathématiques.

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°84

Mme Van Landeghem exprime son amertume sur le fonctionnement des postes partagés et donne l'exemple de la collègue en espagnol dont le service, cette année, était divisé sur 3 établissements.

Mme Gasnot souligne, quant à elle, le projet porté par un autre enseignant en CSR éducation musicale, qui depuis 2 ans portait le projet chorale dans l'établissement.

IX - Informations diverses

Informations données sur les pactes avec à l'heure actuelle :

- 4 pactes « remplacements »
- 9 pactes « devoirs faits »
- 9 pactes « projets innovants »
- 2 pactes « élèves à besoin particulier »

Soit un total de 24 promesses de pactes / 47 pactes possibles annoncés par la DSDEN 72.

1 pacte = 1250€ brut à l'année

3 professeurs des écoles des environs se sont proposés pour assurer les mercredis matin des heures de soutien et d'approfondissement en 6^{ème}, nouveau dispositif proposé par le Ministère de l'Education Nationale dans tous les collèges à la rentrée 2024.

- Travaux prévus cet été :
 1. Système Sécurité Incendie
 2. Vidéo-protection
 3. Préau
 4. Préparation salles de sciences
 5. Remplacement chauffe-eau restauration
 6. Vie scolaire
- A moyen terme :
 - Etude sur les classes préfas
 - Renaturation de la cour
- Sélection des élèves au dispositif éducatif football :
19 candidatures, 15 retenues (6 en 5^{ème} dont 1 fille, 9 en 6^{ème})
- Le collège n'a pas été retenu dans le cadre de la classe orchestre 2023-2024.

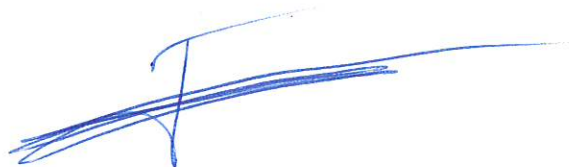
Mme Van Landeghem interroge pour savoir où en est le projet de réfection de la salle des professeurs, de ses sanitaires ... pour un meilleur confort des personnels... Mme SIMON, gestionnaire indique que le CD 72 a été interpellé à plusieurs reprises à ce sujet, sans retour.

M. DANGREMONT ajoute que dans le cadre du projet de restructuration du collège, la question de la salle des professeurs sera à l'ordre du jour.

Séance terminée à 20h00.

La Secrétaire de séance

N. ROUGÉ



Le Principal

R. DANGREMONT

